

Lettre aux coopés
Janvier 2023

Organiser une sortie scolaire

Les déplacements

1. Bon plan à connaître

Nous avons récemment découvert qu'il est possible de réserver un TER avec un tarif préférentiel pour les élèves et les enseignants d'écoles maternelles et primaires, collèges et lycées, publics ou privés sous contrat, les centres de formation des apprentis et les instituts médicaux éducatifs de Nouvelle-Aquitaine, dans la limite d'une fois par an par classe.

Au vu de l'augmentation des tarifs des compagnies de transport, il paraît tout à fait cohérent de réfléchir à d'autres alternatives, d'autant que certains de nos élèves n'ont encore jamais pris le train. Ce tarif est à partir d'**1 € par personne** (si le trajet fait entre 0 et 100 km), sur la base d'un groupe de 30 personnes.

2. Les démarches à effectuer

- Aller sur la page suivante : <https://www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine/tarifs-cartes/billets-reduction/billet-groupes-scolaires>
- Cliquer sur « Faire une demande en ligne. »
- Remplir les 2 pages de formulaires.
- Si votre demande est acceptée (sous un délai de 15 jours minimum), vous recevrez un formulaire d'autorisation d'emprunt à remettre au guichet de la gare que vous avez choisie, avec le montant à régler. Vous pourrez ainsi récupérer vos titres de transport.

3. Les limites

Le formulaire est à compléter avec des informations très précises. Vous devez avoir effectué le repérage des trajets avant de vous engager dans la démarche.

- Il est possible de faire établir un devis ou alors de faire directement une réservation. Cependant, le flyer de communication précise que la demande doit concerner un trajet compris entre 6 mois et 1 mois avant la date effective de départ.
- Comme précisé dans le premier point, il n'est possible de bénéficier de ce tarif préférentiel qu'une fois par an par classe.
- Il faut compter au moins 15 jours (mais, en fait, parfois un peu plus) de délai de traitement de la demande, il faut donc s'y prendre vraiment à l'avance.
- Le trajet doit se faire sur une période scolaire, du lundi au jeudi entre 9 h et 16 h et le vendredi matin entre 9 h et 12 h. Il est possible que l'aller et le retour ne soient pas le même jour en revanche. (La demande peut être effectuée hors de ces créneaux, elle sera examinée et pourra recevoir une validation, en fonction de la capacité du train.)
- Votre gare de destination doit être desservie par un TER Nouvelle-Aquitaine.
- Vous avez une autorisation d'accès au train, et non une garantie de places assises.
- Si votre groupe dépasse 30 personnes, il paraît préférable de dédoubler la demande (faire une demande par classe) pour rester dans l'offre « 1 € par personne. »
- Les billets ainsi obtenus sont non échangeables et non remboursables.



4. Et le tram ? Et les bus ?

Sur le site de TBM, l'offre aux groupes scolaires se limite à l'utilisation d'un tickarte de 10 voyages à 7,90 € (soit le trajet à 0,79 € au lieu 1,70 €). En pratique, avec un tickarte de 10 voyages, 9 enfants et 1 accompagnateur.trice peuvent emprunter le réseau en tarif réduit. Selon l'effectif du groupe ou de la classe, cette offre peut ne pas être satisfaisante. Pour rappel, pour les classes de PS et de MS, les enfants de moins de 5 ans peuvent voyager gratuitement sur le réseau.

5. Et si nous demandions la gratuité des transports publics pour nos classe ?

6.

Un collectif de directeur.trice.s nous a fait parvenir un courrier destiné à Alain Anziani, Président de Bordeaux Métropole. Dans ce courrier, les collègues l'interpellent sur le coût élevé des tickets de transport, et réclament la gratuité des transports sur le réseau TBM. Nous pensons que cette initiative est à déployer, c'est pourquoi nous portons à votre connaissance ce courrier. Plus d'écoles de communes regroupées dans Bordeaux Métropole feront remonter cette demande, plus elle aura de chance d'être entendue (et n'oubliez pas d'informer le-la maire de votre commune de votre démarche, il-elle siège à Bordeaux Métropole).

Extrait du courrier, réutilisable :

à Monsieur Alain Anziani, président de Bordeaux Métropole,

Objet : demande de gratuité de transport en commun pour les écoles de la Métropole

Monsieur le Président,

Chaque année, les enseignants ont à cœur de faire découvrir à leurs élèves le patrimoine historique et l'offre culturelle de notre métropole bordelaise. Engagés également dans des projets inter-établissements (liaisons école collège, correspondances scolaires...), les enseignants de XXX (nom de la commune) empruntent souvent les lignes du réseau TBM.

Lors de certains conseils d'école en Métropole, les équipes enseignantes et les parents d'élèves interpellent régulièrement les élus municipaux sur le coût élevé des tickartes groupes et la charge financière pour les écoles (plusieurs centaines d'euros par an).

Ainsi directeurs et directrices des écoles de XXX (noms des communes) réclavons ce geste politique fort d'offrir la gratuité des transports sur le réseau TBM à tous les établissements scolaires de la métropole.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour les écoles du reste du département, nous vous encourageons à effectuer cette démarche également, dans le but de faire la même demande pour les lignes de bus départementales.

Nous profitons enfin de cette lettre de début d'année pour vous adresser, à vous comme à toute votre équipe, nos meilleurs vœux coopératifs pour l'année 2023.

Nous restons bien évidemment joignables par mail (ad33@occe.coop) ou au 05 56 91 67 55.

Office Central de la Coopération à l'École de Gironde
Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

 AD
33
Coopérons dès l'École